



AVIS PUBLIC

Règlement numéro 616-2023 en lien avec certains biens, services et activités offerts par la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

Par la présente est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 7 novembre 2023, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 616-2023 en lien avec certains biens, services et activités offerts par la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit Règlement au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot aux heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 8 novembre 2023.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière